

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**23 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, **le 23 Septembre**, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à **la Salle des Fêtes de Charrin**.

*Date de la convocation :* **16 Septembre 2021**

*Date d'affichage du compte-rendu :* **30 Septembre 2021**

Etaient présents :

- **Achun** : Denis LARUE
- **Alluy** : Patrice BONNET
- **Aunay en Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Denise PERRET
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAUX, Alain REININGER, Jean-Michel AGEZ, Monique BERNARD, Marie-Laure PARMENTIER, Michel MULOT
- **Charrin** : Serge CAILLOT  
Hervé GARCON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michel MARIE  
Christine MASCARELLO  
Jean-Christophe SAVE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLOT
- **Chouigny** : Chantal VACHERON Supplée  
Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : /
- **Fléty** : Romain COUGNY
- **Fours** : David BONGARD  
Frédéric LEMOINE
- **Isenay** : Pascal PETIT
- **La Nocle-Maulaix** : /
- **Lantay** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : Nathalie MICHON
- **Limanton** : Marie-Agnès MICHOT
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT,
- **Maux** : Christian RIBEAU
- **Millay** : /
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : /
- **Montaron** : Patrick BERTIN
- **Mont et Marré** : /
- **Montigny sur Canne** : Antoine-Audoine MAGGIAR
- **Moulins-Engilbert** : Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE,
- **Ougny** : /
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Marcel CANTAT  
Supplée Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** : Didier BOURLON  
Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : /
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : Jean-Jacques PLOUVIER Supplée  
David JOYEUX
- **Tintury** : Pascale CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Jean CHINCHOLE

**Conseillers communautaire suppléants présents :**  
Dominique FOUSSE.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 54
- Procurations : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 59

**Procurations de :**

- 1 – Mme Floor NUSINK à M. Gilles GONIN
- 2 – Mme Caroline MARCEAU à Sébastien DESCREUX
- 3 – M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT
- 4 – M. Jean-François THEVENIAUD à Mme Sophie CLERGEOT
- 5 – M. Thierry DESCOURS à Jocelyn GUERIN

**Secrétaire de séance :** Hervé GARÇON

Assistaient également à la réunion : Baptiste PERRIER, Responsable du pôle Développement de la CCBLM  
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de CCBLM

\*\*\*\*\*

### LISTE DES DELIBERATIONS DU 23 Septembre 2021

- N° 2021-115 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 8 Juillet 2021.
- N° 2021-116 : Ressources Humaines : Recrutement/mobilité interne – tableau des effectifs.
- N° 2021-117 : Ressources Humaines : Charte de Télétravail.
- N° 2021-118 : Ressources Humaines : Délégués au CHSCT.
- N° 2021-119 : Petites Villes de Demain : Demande de financement des postes de chefs de projet pour Châtillon en Bazois, Moulins-Engilbert, Cercy la Tour et Luzy.
- N° 2021-120 : Tourisme : Adhésion au Canal du Nivernais.
- N° 2021-121 : Tourisme : Modification d'une subvention (erreur de prénom).
- N° 2021-122 : GEMAPI : Instauration de la taxe GEMAPI.
- N° 2021-123 : Déchets Ménagers : Mise aux normes de la déchetterie de Cercy la Tour.
- N° 2021-124 : Marché publics : Marché de ménage et d'entretien des locaux communautaires.
- N° 2021-125 : Assainissement : Extension du réseau d'assainissement – ZAE de Cercy la Tour.
- N° 2021-126 : Economie : Dossiers Fonds Régional des Territoires (FRT)- Aides directes aux entreprises.
- N° 2021-127 : Subvention : Demande de subvention pour la fête de l'élevage.
- N° 2021-128 : Voirie : Fonds collectif et solidaire – Travaux Route stratégique du Bois de Poil.
- N° 2021-129 : Voirie : Fonds collectif et solidaire – Réparation Pont du Moulin Neuf à Châtillon en Bazois.
- N° 2021-130 : Vente de matériel : Vente du tracteur.
- N° 2021-131 : Vente de bâtiments : Vente de la Maison du Bazois.

\*\*\*\*\*

**Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire N°2021-115**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

*M. Reininger demande si le Préfet a été rencontré pour la ZAE de Cercy.*

*Monsieur le Président répond qu'il a rencontré le Sous-Préfet à ce sujet.*

M. Reininger demande si la ZAE va être aménagée, il souhaite le savoir par rapport au PLU de Cercy-le-Tour.

Monsieur le Président explique que l'entreprise Cassier a trouvé un autre terrain à proximité pour son projet. L'aménagement de la première tranche aura bien lieu.

Mme Michon explique qu'elle a aussi été concernée par des fouilles archéologiques et qu'elle va récupérer sa place mais certains travaux sont interdits (creuser...).

M. Perraudin parle de la réponse à ses questions concernant l'étang de chèvres.

Monsieur le Président lit la réponse à ses questions :

- Avons nous une garantie décennale, dommage ouvrage ? Sommes nous toujours dans les temps ? Nous avons ouvert le dossier à l'assurance dans les temps, et elle doit toujours couvrir le potentiel sinistre. Les experts attendent notre appel pour leur indiquer quand aura lieu la vidange, pour qu'ils puissent intervenir, puisque le sinistre doit être expertisé, et que pour cela l'étang doit être vide.

- La pêche de l'étang est-elle programmée pour la fin de l'année ? (nous sommes déjà début juillet) La pêche a été demandée auprès de la fédération de pêche, d'abord de façon informelle par M. Labastire, qui a appelé M. Alfier (directeur). On lui a répondu que ce n'était pas possible, un courrier de demande est donc parti en août dernier, sans réponse de M. Panier pour l'instant.

- Avons nous toujours le "pécule" pour faire quelques travaux au pigeonnier à la queue de l'étang ? (info de Michel début mandat)  
Au budget nous avons: 10 000€ pour la vidange (coût principal: élimination des poissons chat, location des bennes et engins nécessaire) et 3 500€ de travaux sur le toit du pigeonnier, que nous n'avons pas encore déclenché cette année.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 8 Juillet 2021.**

## **Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil**

Compte-rendu des décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

### **Devis**

#### **Assainissement :**

- VALTERRA : Suivi agronomique des Boues Step Cercy la Tour : Devis de 3382,50 € H.T

#### **Travaux :**

- LA MAISON DU RIDEAU : Rideaux sur Fenêtres Maison de Santé Châtillon : Devis de 3238,23 € H.T
- OLIVIER DAUDIN : Réalisation douche crèche Moulins : Devis N° DC0606 de 1895,00 € H.T
- LES FORGES DU MORVAN : Modification barrière levante Grande Halle:  
Devis N° 1609a de 648,00 € H.T
- SOCOTEC : Test Permeabilité La Marelle: Devis N° 40379-0 de 650,00 € H.T
- EURL MIELLE : Bois de Seigne branchage: Devis N° DE226 de 760,00 € H.T

#### **Culture :**

- JEROME CHAMPAGNAT : Reportage photographique : Devis de 2975,00 € T.T.C
- JEROME CHAMPAGNAT : Reportage photographique : Devis de 3000,00 € T.T.C
- SUR MESURE: Spectacle Luzy Contrat de cession de 1266,00 € T.T.C
- SUR MESURE : Spectacle Sermages Contrat de Cession de 1266,00 € T.T.C
- VOYAGE GONIN : Déplacements Spectacles : Devis N° 89441 bis de 515,00 € T.T.C
- VOYAGE GONIN : Déplacements Chiddes Millay : Devis N° 92761 de 500,00 € T.T.C
- VOYAGE GONIN : Déplacements Spectacles : Devis N° 89443 bis de 500,00 € T.T.C
- VOYAGE GONIN : Déplacements Spectacles : Devis N° 89447 bis de 260,00 € T.T.C

### Déchets Ménagers :

- Ets GIRAULT-ROY : Vêtements Service Déchets Ménagers: Devis N° 3642 de 3427,03 € H.T

### Divers :

- Mamie PETILLE : Encart OTBLM : Devis N° HSETEN°32-2021 de 100,00 € H.T
- CHUBBS SICLI : Protection incendie Grande Halle Luzy : Devis de 790,00 € H.T
- FCH : Produits d'entretien Site de Châtillon: Devis N° DVR210600136 de 121,46 € H.T
- PLG : Papier toilette + essuies main La Grande Halle : Devis N° 2247 de 431,94 € H.T
- ETGN : Nettoyage des vitres site de Châtillon + Maison de santé: Devis N° 21DV07030 de 277,50 € H.T
- ETGN : Ménage sur le site de Cercy la Tour + BIT : Devis N° 21DV07039 de 1050,00 € H.T
- ETGN : Ménage sur le site de Moulins + Office de Tourisme + Télécentre :  
Devis N° 21DV07040 de 924,00 € H.T
- ETGN : Ménage sur le site de Luzy + BIT: Devis N° 21DV07041 de 945,00 € H.T
- SAS GARAGE GORECKI : Révision véhicule service bâtiment : Devis N° 2431 de 235,99 € H.T
- UNFINITY : Réparation Ordinateur Baptiste: Devis N° D20210801426 de 146,52 € H.T
- SETT COMMUNICATION : OTBLM Insertion publicitaire: N° 1781 de 480,00 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le **bureau communautaire** dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

#### Personnel :

- Recrutement des chefs de projet petites villes de demain
- Recrutement d'un agent en surcroît d'activités (3 mois) pour la facturation REOM
- Recrutement d'un assistant RH suite à un départ en retraite
- Recrutement d'un agent d'entretien pour le site des déchets ménagers à Saint-Honoré-les-Bains
- Signature d'un avenant au contrat d'assurance du personnel

#### Tourisme :

- Tarif pour le Fantastic Picnic
- Tarif du livre "Vivre en Morvan"

#### Assainissement

- Validation d'un devis de 9 034,5 € HT pour l'évacuation, curage, transport et compostage des boues de la station de Luzy
- Validation d'un devis de 9 410 € HT pour l'évacuation des boues du silo, pompage, transport et traitement - station d'épuration de Chatillon-en-Bazois
- Validation d'un devis de 4 175 € HT pour l'achat d'un surpresseur à Charrin

#### Déchets ménagers

- Achat de barrières automatiques pour 18 738 € HT pour les déchetteries de Luzy et Préporché

#### GEMAPI

- Engagement de principe pour la mise en place d'un contrat territorial de l'Aron

#### Finances

- Modification de la régie de recettes spectacles/télécentre

#### Conseillers numériques

- Engagement de principe et répartition des conseillers

Monsieur le Président explique que, suite à la publication des offres d'emploi de secrétaire du pôle technique à temps non complet à 17,5/35<sup>ème</sup> au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'agent de communication à temps non complet à 17,5/35<sup>ème</sup> au grade de rédacteur, Justine ROY, conseillère en séjour à l'Office de tourisme, conseillère en séjour, titulaire à temps complet au grade d'adjoint administratif a postulé aux deux postes.

Il est proposé :

- de recruter en interne Madame Justine ROY pour les fonctions de secrétaire du pôle technique et d'agent de communication dont la résidence administrative sera le siège social à Moulins-Engilbert au 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- d'ouvrir le recrutement d'un(e) conseiller(e) en séjour à temps complet pour le BIT de Chatillon-en-Bazois au grade d'adjoint administratif

Pour cela, il est nécessaire de faire des modifications de cadres d'emploi au tableau des effectifs :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>
- suppression d'un poste de rédacteur à temps non complet à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>
- création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.**

Monsieur le Président explique que le conseil communautaire du 5 mars 2020 a délibéré favorablement pour la mise en place du télétravail au sein de la collectivité en offrant cette possibilité d'organisation de travail uniquement aux agents ayant les fonctions de DGS et responsable de pôle.

Suite à des demandes d'agents de la CCBLM, la commission Ressources Humaines du 22 juin 2021 a proposé au bureau communautaire de modifier la charte du télétravail annexée au règlement intérieur afin d'ouvrir le télétravail à l'ensemble des postes télétravaillables.

Le bureau communautaire du 24 juin 2021 a proposé d'élargir le télétravail à l'ensemble des postes télétravaillables et de réduire le nombre de jour maximum de télétravail hebdomadaire à une journée (contre 3 jours maximum dans l'actuelle charte de télétravail).

Le comité technique s'est réuni le mardi 29 juin. Les représentants du personnel ont émis un avis défavorable à cette proposition, souhaitant que le nombre de jours ne soit pas réduit mais soit étudié par pôle et par services.

Le bureau communautaire du 15 juillet 2021 a proposé 1,5 jour maximum par semaine de télétravail.

Le comité technique du 23 juillet 2021 a émis un avis favorable sur la charte de télétravail pour l'ouverture à tous les postes télétravaillables plafonnés à 1,5 jour hebdomadaire après accord du supérieur hiérarchique et du Vice-président. Les représentants du personnel souhaiteraient qu'un bilan soit fait dans un an.

Par ailleurs, le télétravail au-delà de 1,5 jour par semaine pourra être sollicité sur demande du corps médical.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire n'approuve pas la modification de la charte de télétravail telle que présentée.**

**Voix pour 4, abstentions 12, contre 39, n'ayant pas pris part au vote 4**

## **Audit interne**

Monsieur le Président propose qu'un audit interne soit réalisé par un groupe de travail composé d'élus et de représentants du personnel.

Madame Elisabeth JOSSE, membre de la commission Ressources Humaines, et Monsieur Jean-Christophe SAVE, membre du bureau, se sont portés volontaires.

Les représentants du personnel seront également représentés.

**Monsieur le Président propose au conseil communautaire de désigner 3 autres membres au groupe de travail audit interne parmi les conseillers communautaires.**

**Aucun conseiller communautaire n'est candidat.**

## **Délégués au CHSCT**

**N°2021-118**

Monsieur le Président informe que par courrier en date du 23 juillet 2021, Monsieur Patrice BONNET a démissionné du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T).

Rappel des membres du collège des élus :

- Titulaires : Serge CAILLOT, Michel MARIE, Patrice BONNET
- Suppléants : Jean-Paul MARGERIN, Elisabeth JOSSE, Christian RIBEAU

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, nomme Serge DUCREUZOT comme membre titulaire du collège des élus au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T).**

## **Petites villes de demain**

### **Demande de financement des postes de chefs de projet petites villes de demain pour Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour et Luzy**

**N°2021-119**

Monsieur le Président explique que le programme Petites Villes de Demain mis en place par l'Etat «  *vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique, où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement* ».

Le programme traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire et de simplifier l'accès aux aides de toute nature.

Les communes de Châtillon en Bazois, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour et Luzy ont été labellisées au titre du programme Petite Ville de Demain par la préfecture du département de la Nièvre le 11 Décembre 2020.

Une convention d'adhésion d'une durée maximale de 18 mois a été signée le 11 mai 2021 pour formaliser la mise en œuvre du programme et les engagements réciproques des villes de Châtillon-en-Bazois, Moulins- Engilbert, Cercy la tour, Luzy et de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Deux chefs de projets sont recrutés pour participer à la conception du projet de revitalisation du territoire des quatre communes et le mettre en œuvre. Les postes seront financés selon les clefs de financement suivant :

### Plan de financement Petites Villes de demain Luzy-Cercy

dépenses		recettes		taux
coût salaire annuel chargé	45 200,00 €	Etat (ANAH) 50 % du salaire chargé	22 600,00 €	50%
		Etat (Banque des territoires -FNADT) 25 % du salaire chargé	11 300,00 €	25%
		CCBLM	10 000,00 €	22%
		Commune de Luzy	650,00 €	1,4%
		Commune de Cercy	650,00 €	1,4%
<b>TOTAL</b>	<b>45 200,00 €</b>		<b>45 200,00 €</b>	

### Plan de financement Chef de projet Petites Villes de demain Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert

dépenses		recettes		taux
coût salaire annuel chargé	40 000,00 €	Etat (ANAH) 50 % du salaire chargé	20 000,00 €	50%
		Etat (Banque des territoires -FNADT) 25 % du salaire chargé	10 000,00 €	25%
		CCBLM	10 000,00 €	25%
<b>Total salaire</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Madame ABEL Laurène a été embauchée pour une période de 12 mois, à compter du 06 Septembre 2021, pour les communes de Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert.

Madame MONNY Sabrina est embauchée pour une période de 12 mois, à compter du 04 Octobre 2021, pour les communes de Cercy-la-Tour et Luzy.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire**

**- valide les plans de financement proposés ci-dessus,**

**- sollicite l'Etat (ANAH, FNADT) et la banque de territoires pour le financement des postes de chefs de projet petites villes de demain.**

**Voix pour 58, abstention 1, contre 0**

Monsieur le Président rappelle que la question de l'adhésion au Syndicat Mixte d'animation et de développement touristique du canal du Nivernais a été évoquée à plusieurs reprises et le conseil communautaire va devoir prendre une décision sur son adhésion.

Suite à une rencontre avec les représentants du Canal, un périmètre d'adhésion au syndicat mixte en charge l'animation a été proposé.

Le périmètre est composé des communes selon les éléments suivants :

- Les communes directement mouillées par le Canal : Achun, Mont-et-Marré, Châtillon-en-Bazois, Alluy, Biches, Brinay, Limanton, Isenay, Vandenesse, Saint-Gratien-Savigny, Cercy-la-Tour.
- Les communes en proximité directe avec des retombées sur leur territoire : Montapas (camping et guinguette), Tintury, Montigny-sur-Canne, Aunay-en-Bazois, Ougny, Tamnay-en-Bazois, Montaron, Thaix
- Les communes plus éloignées retenues en raison de projets d'intérêt touristique :
  - ✓ Saint-Honoré-les-Bains : projet de liaison Canal via Vandenesse, commerces et services, offre bien-être, hébergements
  - ✓ Moulins-Engilbert : liaison directe avec le Canal, commerces et services
  - ✓ Préporché : si réalisation d'une boucle Canal / St Honoré / Préporché / Moulins-Engilbert / Panneçot
  - ✓ Charrin, Saint-Hilaire-Fontaine, Fours, Montambert, La-Nocle-Maulaix : connexion des flux de l'Eurovélo 6 sur Loire à la véloroute du Canal du nivernais + Fours (accès commerces et restauration) + étang du Marnant site de baignade, activités de loisirs et point de restauration

Il est proposé au conseil communautaire :

- que la Communauté de communes prenne en charge l'animation pour l'ensemble des communes du périmètre défini sans contrepartie dans les attributions de compensation,
- que la Communauté de communes prenne en charge la cotisation pour les investissements réalisés par le syndicat nivernais (cotisation qui va baisser avec la fin des emprunts) sans contrepartie dans les attributions de compensation.

Cotisation payée actuellement par la CCBLM : 17 585 €

Nouvelle cotisation 2021 : 29 058 €

La CLECT devra se réunir suite à la délibération du conseil communautaire.

#### **Après avoir délibéré, le conseil communautaire**

- décide d'adhérer au syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais,
- décide d'adhérer pour les communes suivantes : Achun, Mont-et-Marré, Châtillon-en-Bazois, Alluy, Biches, Brinay, Limanton, Isenay, Vandenesse, Saint-Gratien-Savigny, Cercy-la-Tour, Montapas, Tintury, Montigny sur Canne, Aunay-en-Bazois, Ougny, Tamnay-en-Bazois, Montaron, Thaix, Saint-Honoré-les-Bains, Moulins-Engilbert, Préporché, Charrin, Saint-Hilaire-Fontaine, Fours, Montambert, La-Nocle-Maulaix
- désigne Alain REININGER et Michel MARIE comme membres titulaires et Pascal PETIT et Didier BOURLON comme membres suppléants. Ils représenteront la Communauté de communes en son sein.

**Voix pour 53, abstention 1, contre 5**

## Meublé de tourisme Emilie PHILIPPE - Neuilly - Villapourçon

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la CCBLM a attribué une subvention de 500€ au titre des aides aux meublés de tourisme. La délibération n°2019-127 comporte une erreur de prénom. Il convient de la modifier pour verser l'aide.

Rappel du projet :

- Réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation,
- Possibilité d'héberger des cavaliers randonneurs avec leurs montures,
- Capacité d'accueil : 8 pers. (2 chambres lits doubles et une très grande chambre de 4 couchages),
- Location à la semaine, au week-end ou à la nuitée,
- Possibilité d'accueil des chasseurs (offre cynégétique au départ du meublé),
- Services aux pêcheurs, à proximité de rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Le meublé est aujourd'hui en activité, se nomme « Retour aux sources », il est labellisé Gîte de France 3 épis. Les propriétaires n'ont pas obtenu de financements du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté car il a été déposé lorsque leur nouveau règlement d'intervention est sorti, avec des critères d'éco-conditionnalité renforcés, non prévus dans le projet initial.

Les élus de la CCBLM s'étaient positionnés pour maintenir le règlement d'intervention Immobilier d'Entreprise des hébergements touristiques sans prendre en compte les nouveaux critères du Conseil régional en matière d'éco-conditionnalité.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, rectifie le prénom dans la délibération n°2019-127 afin de verser la subvention de 500€ à Madame Emilie Philippe pour l'aménagement de son meublé de tourisme.**

## GEMAPI

### Instauration de la taxe GEMAPI

N°2021-122

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge de GEMAPI, explique que dans le cadre de la compétence GEMAPI, différents contrats territoriaux sont en cours d'élaboration avec un démarrage attendu dès 2022. Des dépenses sont donc à prévoir et la loi nous permet de lever la taxe « GEMAPI » pour financer cette compétence en la plafonnant à 40€/habitant.

La taxe Gemapi doit être mise en place en 2 temps :

- son **instituition** doit être votée en conseil communautaire, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant son application.
- son **produit** (taux) doit être voté avant le 15 avril de l'année de recouvrement.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations telle que définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

La taxe devra permettre de financer les différents contrats territoriaux qui devraient se mettre en place sur notre territoire :

- **Cure Yonne**, déjà existant et pour lequel la cotisation s'élève à 109,84€ en 2021 (ne concerne qu'une toute petite partie du territoire d'Achun et d'Aunay en Bazois)

- Bassin versant de l'**Aron** qui concerne une grande partie du territoire de la CCBLM : qui succèdera au contrat territorial Aron Morvan. En première estimation, la participation de la CCBLM devrait s'élever à environ 17 800 € d'animation en fonctionnement et 65 000€ de travaux et actions (sous réserve des subventions attendues et de la répartition des coûts entre les différentes collectivités)
- Plaine alluviale de la **Loire** qui concerne la frange ligérienne de la CCBLM : dont le travail est en cours (démarrage prévu en 2022 avec un portage du Contrat par l'Etablissement Public de Loire et dont le coût annuel pour la CCBLM devrait être de 1 000 € pour l'animation et les montants des travaux seront définis prochainement.

Si la taxe GEMAPI n'est pas mise en place, c'est le budget général qui devra financer les dépenses au titre de GEMAPI.

Pour information, actuellement le budget général finance :

- environ 100€ pour les travaux et l'animation du CT Cure Yonne
- 6 412€ pour les travaux et la vie du CT Aron Morvan
- 5 978€ pour l'animation du CT Aron Morvan
- Ainsi que les frais d'étude pour l'établissement du CT Aron

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de ne pas instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.**

***Voix pour 0, abstentions 2, contre 57***

## **Conseillers numériques**

### **Convention pour les conseillers numériques**

M. Antoine-Audoine MAGGIAR explique que les conseillers numériques sont en cours de déploiement sur le territoire seront en poste durant deux ans.

Le Conseil départemental nous a transmis une convention relative à ce dispositif.

La CCBLM doit prendre en charge la moitié du reste à charge estimé à 8 000 € soit une participation de la CCBLM à hauteur de 4 000 € par an et par conseiller.

La proposition de convention est présentée.

Les Conseillers Numériques France Services sont :

- Arnaud BOURSILLON,
- Christophe MOQUET,
- Cécile NABOT,

en complément de Mme Ségolène DE LA ROCHE SAINT-ANDRE.

**Certains aspects de la convention devant être précisés, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de reporter la validation de la convention au prochain conseil communautaire.**

## Déchets ménagers

### Marche de collecte des déchets ménagers

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le marché de collecte des sacs roses, des sacs jaunes et des bio-déchets actuels avec l'entreprise ECT arrive à son terme au 31 décembre 2021.

La tournée actuelle, qui couvre les territoires des ex CC Sud Morvan/Portes Sud du Morvan/Entre Loire et Morvan, sera étendue à l'ex CC du Bazois.

Le camion actuel pour la collecte du Bazois sera repris par le prestataire.

Deux agents de la CCBLM chauffeurs rippeurs ont été consultés pour être repris par l'entreprise qui sera titulaire du marché, par voie de détachement, à des conditions statutaires et financières au moins équivalentes aux conditions actuelles.

La durée du marché sera de 5 ans, avec une prolongation de 1 année supplémentaire possible.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre, a analysé la seule offre déposée par l'entreprise ECT (actuel prestataire).

Montant TTC par an	Montant TTC marché actuel (hors secteur du Bazois)	Différence	%
717 067,56 €	487 807,32 €	229 260,24 €	47,00%

La collecte sur le secteur du Bazois effectuée en régie est évaluée à 150 750,00 € par an.

Une rencontre avec l'entreprise va être organisée pour éclaircir certains points et négocier avec l'entreprise.

**Monsieur le Président propose au conseil communautaire de reporter la validation du marché de collecte des déchets ménagers au prochain conseil communautaire, une fois l'entreprise rencontrée.**

## Mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour

N°2021-123

M. Jean-Paul MARGERIN, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que ce projet a été lancé en 2019. Le montant prévu au budget 2021 est de 280 000 € TTC.

Une subvention a été obtenue (DETR) en 2020 pour 215 000€ HT de dépenses.

Le SIEEEN a été recruté comme maître d'œuvre au printemps 2020 et suite à de nombreuses relances de notre part, et à cause de problème de personnels, ils n'ont commencé à travailler qu'à l'été 2021.

Ils nous ont rendu un premier document puis un APD (en pj) dont le montant de travaux s'élève à 390 615€ TTC tout compris (MOE et études complémentaires).

Ils nous proposent aussi une solution différente de ce que nous avons envisagée, avec prolongation du quai actuel pour un montant global de 297 000€ TTC tout compris. Cela représente un surcoût de 17 000€ environ par rapport au budget prévu.

Il n'est pas possible de modifier la subvention DETR qui avait été obtenue en 2020 et non en 2021.

Le bureau propose de prendre 20 000€ prévus pour l'achat d'un broyeur, achat non réalisé à ce jour, pour abonder l'opération de mise aux normes de la déchetterie de Cercy-la-Tour.

- Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**  
- valide l'Avant projet définitif pour un montant de 297 000 € TTC,  
- modifie le budget déchets ménagers selon la proposition suivante,  
Dépenses d'investissement :  
au 2135 : + 20 000 €  
au 2157 : - 20 000 €

## Entretien des locaux

### **Marché de ménage et d'entretien des locaux communautaires** **N°2021-124**

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été réalisée en vue de passer un marché avec une seule entreprise pour le ménage et l'entretien des locaux communautaires.

Actuellement, la majorité des sites est entretenue par une entreprise, et une petite partie par du personnel communautaire, ou municipal (à St Honoré les Bains).

Résumé	Montant TTC
ONET	34 718,40 €
DERICHEBOURG	42 359,77 €
Ass aide domicile (*)	75 075,00 €

\* proposition pour 4 des 10 sites concernés

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre, a analysé les offres.

Le coût de réalisation de la prestation en régie pour l'ensemble des sites est évalué à 29 900 € par an (rémunération des agents hors frais des produits d'entretien et fournitures).

Le coût actuel pour la Communauté de communes est de 40 716 €.

Des compléments d'informations vont être demandés aux entreprises notamment par rapport à la reprise du personnel.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché d'entretien des locaux communautaires suite à l'avis de la commission d'appel d'offres.**

## Assainissement

### **Extension de réseau d'assainissement - ZAE de Cercy-la-Tour** **N°2021-125**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que Nièvre Ingénierie réalise la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour la CCBLM.

Lors de la demande de subventions DETR en 2020, puis lors de l'élaboration du budget 2021, l'enveloppe de travaux estimée par Nièvre Aménagement était de 133 000 € HT, montant inscrit au budget 2021.

Depuis, Nièvre Ingénierie a établi son étude préliminaire, envoyée à la CCBLM le 21/07/2021.

La nouvelle enveloppe de travaux qui en ressort s'élève à 260 000 € HT, dont  
- 9 000 € HT pour reprofiler le réseau d'eaux pluviales (compétence de la mairie de Cercy-la Tour)  
- 18 139,54€ HT maîtrise d'œuvre

- et études supplémentaires éventuelles
- hors découverte de réseau cassé au raccordement du nouveau réseau.

Cette étude préliminaire a été présentée en commission assainissement le 8 septembre dernier. Considérant le faible nombre de branchement concernés, l'augmentation probable du coût d'exploitation par la Suez (de par le réseau ajouté, ainsi qu'un poste de relevage), et le montant présenté dans cette étude préalable, la commission a proposé une autre solution technique qui consisterait à réaliser un assainissement collectif de toute petite taille (type micro station, filtre compact, ou autre) voire un assainissement non collectif géré directement par les occupants de la ZAE. Une solution technique sera travaillée par le service Assainissement, en concertation avec Nièvre Aménagement.

Concernant les honoraires de Nièvre Ingénierie, la convention prévoit que la CCBLM sera redevable du travail déjà effectué, soit 20% de 18 139,54€ à savoir 3 627,91€ HT.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission assainissement proposant une autre solution technique.**

## Economie

### **Dossiers Fonds régional des territoires (FRT) – aides directes aux entreprises N°2021-126**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que lors du comité de pilotage du 6 septembre 2021, 6 dossiers ont été présentés. La somme des derniers dossiers, nous amène à un reliquat estimé de 144 € sur les 143 240 € de l'enveloppe FRT. Nous ne pourrions répondre aux prochaines demandes.

Activité	Commune	Nom du projet :	Détails du projet :	Catégorie :	Montant du projet HT :	Subvention FRT :	
Paysagiste	La Nocle Maulaix	Emprunt d'un matériel motorisé	Tondeuse autoportée,	emprunt	6 005,25 €	2 402,00 €	40%
boucherie	Châtillon en Bazois	équipement et installation de la chambre froide	climatisation de la chambre, ballon de récupération d'énergie, chambre froide positive	emprunt	47 790,00 €	5 000,00 €	10%
Fromager	Vandenesse	Achat du nouveau camion de tournées	renouvellement du camion	investissement	75 563,00 €	5 000,00 €	7%
restaurant	Millay	Modernisation de la cuisine	Four et machine à glaçons	investissement	4 106,00 €	1 642,00 €	40%
Garage	Cercy-la-tour	Installation	Tout l'équipement nécessaire	Investissement	50 000,00 €	5 000,00 €	10%
Travaux forestier	Chiddes	Installation	Véhicule et outillages	Emprunt	22 004,41 €	5 000,00 €	23%
<b>Somme :</b>					<b>205 468,66 €</b>	<b>24 044 €</b>	

Pour la somme restante, il est proposé de l'attribuer à la fin de l'opération à l'entreprise de maçonnerie de Monsieur TARDIVON à Fléty dont le dossier a été mis en attente faute de moyen, mais qui pourra être payé (à minima en partie) avec les reliquats des autres dossiers (les entreprises pouvant faire des investissements inférieurs au montant prévisionnel).

### **Rectification sur des précédents dossiers :**

Plusieurs erreurs de saisies sur certains dossiers de subvention ont été commises. Afin de pouvoir procéder aux futurs paiements de ces entreprises, il faut redélibérer. Les fautes concernent seulement les délibérations, les dossiers réalisés auprès des entreprises contiennent les bons éléments.

Nom prénom	Nom de l'entreprise	Activité	Commune	Nom du projet :	Catégorie :	Objet	Montant du projet HT :	SUB FRT :	
PASCHET Thibaut	Bistrot du parc	Bar / restaurant	Saint-honoré les Bains	Ouverture du bar/restaurant	Emprunt	Mobiliers, vaisselles, cuisines	7 108,62 €	2 843,00 €	5 000,00 €
				Investissement matériel	Investissement	Climatisation, congélateur, équipements terrasse	9 364,45 €	2 157,00 €	
PORTERAT Ludovic	EURL Porterat	plâtrier peintre	Luzy	Investissement matériel	emprunt	Achat d'une aérogommeuse	6 558,90 €	2 623,00 €	
COUZON Alexis	COUZON Alexis	Maçonnerie	Luzy	Investissement matériel		Bennes, fer à souder, marteau piqueur, tréteaux, scie à onglet	8 993,57 €	3 597,00 €	
BROSSARD Jeremy ROY Romain	SBR meubles et menuiserie	menuisier	Cercy-la-tour	Achat d'un véhicule	Emprunt	fourgon jumper	13 367,60 €	5 000,00 €	
<b>Andriot Jean Michel</b>	<b>Andriot Jean Michel</b>	plâtrier peintre	Luzy	Achat d'un échafaudage	Investissement	Achat d'un échafaudage	5 425,27 €	2 170,00 €	
Totaux :							50 818,41 €	7 170,00 €	

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions aux entreprises telle que présentée dans les tableaux ci-dessus.**

### Essayez la Nièvre

#### **Attractivité - Bilan opération « Essayez la Nièvre - été 2021 »**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la CCBLM a accueilli trois familles en Août 2021 avec un temps d'accueil à Limanton puis un temps d'accueil avec l'ensemble des familles aux Settons.

Entre l'été 2020 et l'été 2021, ce sont au total 10 foyers qui ont été reçus sur le territoire dans le cadre d'Essayez la Nièvre.

Une des trois familles venue au mois d'août de cette année recherche activement un emploi et une maison dans le nivernais et se mettront en disponibilité à partir du mois de décembre pour mieux prospecter. D'autres personnes, ayant entendu parler de l'opération ont entretemps acheté un bien, trouvé un emploi sur l'intercommunalité, ou bien souhaitent venir par leur propre moyens découvrir le territoire lors de futures vacances.

L'opération ne sera pas renouvelée l'an prochain. L'intercommunalité est en attente de nouvelles propositions de Nièvre Attractive pour 2022, qui permettraient de faire évoluer ce dispositif d'accueil.

### **Demande de subventions pour la fête de l'élevage**

**N°2021-127**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le comité des foires de Cercy La Tour sollicite la CCBLM pour une subvention pour l'organisation de la « Fête de l'élevage » qui se tient au mois de novembre.

Pour rappel, en 2019, la CCBLM avait attribué une subvention de 1 000 €.

Pour rappel également, le budget dédié aux associations agricoles en 2021 est de 3 000 € (500 € attribué pour l'évènement « Les Agriculteurs aiment le Tour »).

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 000 € au comité des foires de Cercy-la-Tour pour la fête de l'élevage.**

## **Voirie**

### **Fonds collectif et solidaire - travaux Route Stratégique du Bois de Poil**

**N°2021-128**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la convention pour le paiement des études réalisées en 2019 pour les travaux prévus sur la RSB de Poil s'élève à 1 360 € HT. Une demande de prise en charge par le fonds collectif et solidaire est proposée.

Une délibération est nécessaire pour une prise en charge de la somme par le Fonds Collectif et Solidaire du budget voirie.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge les études réalisées en 2019 pour les travaux de la RSB de Poil par le fonds collectif et solidaire.**

### **Fonds collectif et solidaire - Réparation Pont du Moulin Neuf à Châtillon-en-Bazois**

**N°2021-129**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'un devis a été établi par Socotec pour l'expertise solidité des IPN. Une demande de prise en charge par le fonds collectif et solidaire est proposée.

1 080 € TTC (dépense pouvant être intégrée à une demande de subvention ultérieure pour remplacement du tablier bois du pont).

Une délibération du conseil communautaire est nécessaire.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge l'expertise solidité du pont du moulin neuf à Chatillon-en-Bazois par le fonds collectif et solidaire.**

## **Vente du tracteur**

**N°2021-130**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, rappelle que la faucheuse (3 000 €) et l'épareuse (13 000 €) ont été vendus séparément.

Le tracteur, quant à lui, malgré une offre sur agriaffaires pendant plusieurs mois, n'a pas reçu de proposition définitive. Un contact avait été pris avec AGORASTORE, mais la commission (12 %) avait paru très élevée.

Pour rappel, il s'agit d'un Tracteur New Holland T6 150 Auto Command :  
juillet 2014- 117 cv – 6130 heures

Boite vario, relevage avant, prise de force avant à réviser, pont avant révisé 2018, masse avant 900 kg, pneus routiers, glace latérale plexi, essuie-glace et lave-glace latéral, signalisation homologuée pour travail routier.

Achat et entretien Dachard 58270 St Benin d'Azy



Trois concessionnaires locaux ont été contactés avant la période estivale, sans résultat à ce stade.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le prix de vente du tracteur à 35 000 €.**

## **Vente de bâtiments**

### **Maison du Bazois**

**N°2021-131**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle que le conseil communautaire avait acté la vente de la Maison du Bazois.

Une estimation des Domaines a été réalisée à la demande du pôle juridique. Le résultat est une estimation pour un montant de 73 500 € +/- 10 %.

La question est de proposer maintenant un prix de vente suffisamment attractif, mais avec un projet de qualité par rapport à l'intérêt du bâtiment.

Un porteur de projet est intéressé par le bâtiment.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 65 000 €.**

## **Questions diverses**

### **Sollicitation des communes pour l'accueil de la Micro-Folie Musée Numérique**

Un courrier a été envoyé aux communes concernant Micro-Folie suite à la phase de test estival. Les communes ont été sollicitées pour savoir si elles pouvaient accueillir Micro-Folie, et si oui sous quelle forme (temporaire, permanente).

Une réponse est attendue pour le 26 septembre. La commission culture se réunira le lendemain.

Micro-Folie Musée Numérique est actuellement à Chiddes.

**L'ordre du jour ayant été traité, le Président lève la séance à 21h10.**

**Le secrétaire de séance,**

**Hervé GARÇON**